ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2026-11

relatif à

la demande d'un crédit complémentaire d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

Le 11 décembre 2019, le Conseil intercommunal votait le préavis n°2019-06, accordant au Comité de direction (CODIR), un crédit de CHF 3'080'000.- HT pour la réalisation des études de projet nécessaires à la poursuite de la régionalisation de l'épuration de la région d'Aigle. Ce crédit d'étude incluait les phases suivantes : appel d'offres de bureaux d'ingénieurs, projet de l'ouvrage, demandes d'autorisation et appels d'offres entreprises pour la STEP de l'AERA et les différents projets de raccordement de Leysin, Ollon et Yvorne sur la STEP régionale.

2. CONTEXTE ACTUEL

Les études sont terminées depuis un moment pour certains projets (STEP ou raccordement Yvorne-Aigle et Leysin-Aigle) et arrivent à bout touchant pour le dernier projet (raccordement Ollon-Aigle). Depuis 2019, plusieurs études complémentaires listées ci-après font que le crédit de base ne pourra cependant pas être respecté et ainsi, un crédit complémentaire est nécessaire et fait l'objet du présent préavis.

3. DEVIS ET EXPLICATIONS

Le devis du préavis initial et celui avec les montants finaux attendus sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Montant du préavis initial et montant final attendu

Pos.	Objet	Montant préavis	Montant final attendu
1	Honoraires BAMO et DGP (STEP et transports)	208 500.00	458 100.00
2	Honoraires mandataires STEP (électromécanique, coordination technique, GC/bâtiment)	1 830 500.00	1 572 200.00
3	Honoraires mandataires transports (GC/bâtiment, électromécanique)	506 400.00	665 700.00
4	Honoraires autres prestations STEP : AO mandataires, EIE, géotechnique, protection des sols	149 300.00	142 600.00
5	Honoraires autres prestations transports : AO mandataires, NIE, PGEEr, géotechnique, géologie, défrichement, protection des sols	170 400.00	255 700.00
6	Divers et imprévus	213 800.00	85 700.00
	Total du préavis (arrondi, HT)	**3 080 000.00**	**3 180 000.00**

Les explications suivantes peuvent être données par position :

- Position 1 : Lors du chiffrage de cette position, seuls les honoraires pour les prestations de direction générale de projet (DGP) avaient été prises en compte. Cependant, l'AERA a sollicité le bureau RWB pour de très nombreuses tâches de BAMO durant les 3 années (2020-2022) pour lesquelles les honoraires sont compris dans ce préavis.
- Position 2 : Grâce à l'appel d'offres pour les mandataires réalisés pour la STEP, une offre concurrentielle a pu être adjugée, ce qui permet d'avoir une moins-value importante d'environ CHF 258'000. HT sur cette position.
- Position 3 : Le dépassement d'environ CHF 160'000.- HT est expliqué par différentes raisons :
    - Estimation du montant d'honoraires nécessaire trop basse lors du préavis initial ;
    - Opposition liée au turbinage sur le raccordement Leysin-Aigle ayant mené à des études supplémentaires liées au turbinage ;
    - Modification des prétraitements à Leysin à la suite de demandes de la commune ;
    - Gestion des oppositions par les différents mandataires responsables des raccordements non compris dans leur mandat de base car non prévisibles ;
    - Renchérissement sur les différents contrats des mandataires car les études ont duré dans le temps notamment à cause des oppositions.
- Position 4 : Cette position est respectée.
- Position 5 : Le dépassement d'environ CHF 85'000.- HT est expliqué par différentes raisons :
    - Des demandes du canton plus poussées que prévues initialement pour la réalisation d'un plan général d'évacuation des eaux usées régional (PGEEr) ;
    - Des études complémentaires (études hydrogéologiques, sondages de reconnaissances, etc.) nécessaires par exemple pour le passage sous des voies ferrées pour le raccordement Ollon-Aigle ;
    - Des études spécifiques liées aux demandes de défrichement pour le raccordement Leysin-Aigle.
- Position 6 : Les divers et imprévus prévus dans le préavis initial ne permettent pas de compenser les dépassements des positions expliquées ci-dessus.

La plus-value globale attendue pour ce préavis d'étude est donc de CHF 100'000.- HT, soit un complément de 3% du préavis initial.

4. MOTIVATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le montant actuellement facturé sur le préavis de base est de CHF 3'062'075.- HT et respecte donc toujours le montant du préavis déjà voté. Le CODIR souhaite aller de l'avant et finaliser les dernières études liées au raccordement d'Ollon-Aigle.

5. GESTION DU PROJET

La gestion de projet et le suivi financier des deux préavis concernant le crédit d'étude (2019-06 et 2026-11) seront réalisés conjointement comme un seul projet.

6. INCIDENCES FINANCIÈRES

Le coût total de CHF 100'000.- HT sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et sera amorti conformément aux dispositions prévues dans le préavis 2019-06. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2026-11 relatif à la demande d'un crédit d'études complémentaire
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CODIR un crédit complémentaire de CHF 100'000.- HT pour les études de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle ;
2. D'approuver la gestion conjointe des deux préavis 2019-06 et 2026-11 comme un seul projet, pour en simplifier la gestion et le suivi financier ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir selon les dispositions du préavis 2019-06 (amortissement selon disponibilité, mais au maximum sur 30 ans).

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 14 septembre 2026.

Au nom du Comité de direction de l'AERA

La Présidente — Le Secrétaire

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

M. Allora — S. Chemouny

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR